

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 52 (1960)
Heft: 5

Artikel: Raison garder
Autor: Möri, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385143>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

52^e année

Mai 1960

N° 5

Raison garder

Par Jean Möri

Sous le titre très littéraire « Si nous voulons raison garder », un chroniqueur patronal genevois consacre un article pessimiste à l'évolution conjoncturelle.

Il constate d'abord une reprise quasi générale des affaires, un accroissement du volume des transactions, mais aussi et surtout une concurrence toujours plus vive dans de nombreux secteurs, aussi bien internes qu'externes.

Il s'en prend ensuite au client devenu « roi », qui « ne se contente pas seulement d'exiger le prix le plus bas pour la qualité la meilleure », mais impose encore ses délais de livraison difficiles à tenir.

Ces doléances sont assez curieuses de la part d'un partisan convaincu de la liberté du commerce et de l'industrie. Il semble pourtant que c'est justement l'objectif de cette fameuse doctrine libérale du laisser faire, laisser aller que de favoriser toujours davantage le client, c'est-à-dire le consommateur.

Dans ces conditions, ces plaintes sont paradoxales.

Pas autant qu'il y paraît à première vue, puisque ce préambule permet à notre confrère patronal de placer cette mercuriale à l'adresse des syndicats ouvriers :

Du côté syndical, on ne semble pas perdre beaucoup de temps à l'analyse de la situation conjoncturelle. On s'inquiète en particulier fort peu de savoir si les entreprises doivent investir d'importantes sommes pour pouvoir demeurer compétitives. On constate simplement que l'indice suisse des prix à la consommation est demeuré relativement stable et même qu'il accuse, par rapport à 1953, la plus faible augmentation proportionnelle de tous les pays industriels.

La presse d'information abondant en offres d'emploi et le chômage étant pour ainsi dire nul, les organisations ouvrières, les unions de fonctionnaires et les associations d'employés pensent que le moment est particulièrement bien choisi pour partir à la conquête de nouveaux avantages sociaux.

C'est ainsi que fleurissent dans tout le pays des projets de lois à caractère social et que sont formulées quasi journallement de nouvelles revendications dont certaines vont assez loin.

Des articles de notre presse syndicale, le chroniqueur patronal ne lit probablement que les titres, sinon il saurait que du côté syndical on analyse la situation conjoncturelle bien mieux que lui-même dans ses vagues généralités.

Un lecteur attentif constatera aussitôt que raison garder, pour notre confrère, c'est renoncer à l'amélioration de la législation sociale, à la réduction de la durée du travail et à l'extension des vacances en particulier.

Avec une remarquable ingénuité, notre censeur ignore le problème de l'accroissement de la productivité pourtant très actuel en cette époque de progrès scientifiques et techniques constants.

Il ne se préoccupe pas davantage du gaspillage aux objectifs fiscaux évidents qui se manifestent dans de nombreuses entreprises où les rénovations se succèdent souvent sans nécessité.

Le luxe ronflant qui déborde de partout, sauf des ménages ouvriers où l'équilibre budgétaire est menacé par le renchérissement général encouragé par la finance et une bonne partie du patronat favorable à la démobilitation du contrôle des loyers en perspective, le laisse indifférent. Ces reproches désabusés seraient peut-être pris au sérieux s'il condescendait lui-même à étudier de façon approfondie le déséquilibre dans le marché du logement, où la demande est générale et le manque chronique de logements vacants évident.

Il est singulier que ces reproches sur le manque de raison des syndicats suisses se manifestent au moment où la presse nous apprend qu'une Charte sociale européenne a été approuvée le 19 janvier par l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Nous conseillons vivement à notre chroniqueur de parcourir la deuxième partie de ce document qui traite des conditions de travail et que nous avons commenté dans le précédent numéro. Il verra que les normes proposées aux Etats membres du Conseil de l'Europe vont bien au-delà des revendications syndicales dont il se plaint. C'est ainsi que l'une d'elles propose de réduire progressivement la durée du travail jusqu'à un maximum de 40 heures, avec un repos hebdomadaire d'au moins 36 heures. Une autre préconise l'octroi d'un congé annuel payé de trois semaines au minimum. Avec en plus le droit au travail, à des conditions équitables, à la sécurité sociale, etc.

Au lieu de s'arrêter uniquement au détail qui lui convient, le journaliste patronal ferait peut-être mieux d'essayer de trouver une solution au problème majeur de ce temps, qui consiste à prouver au monde totalitaire que la démocratie occidentale fait aussi bien sur le plan social, avec l'avantage supplémentaire de garantir le respect de la personne, de la liberté de penser, de discuter et de

choisir, qui implique tout de même une action pratique et des réalisations.

Car dans ce monde en mouvement, la Suisse ne saurait rester immobile, écrivait déjà le grand historien genevois William Martin.

La convention collective de travail est certainement le moyen idéal pour conduire à des résultats positifs. Ce qui ne saurait évidemment exclure la nécessité d'inscrire des normes moyennes acceptables dans la loi pour ceux qui ne bénéficient pas toujours des avantages de la convention collective de travail.

S'il n'y avait que les non-organisés égoïstes, exploiters de la solidarité et des réalisations syndicales, spécialisés dans le refus systématique de verser leur contribution à l'œuvre commune, il n'y aurait pas de mal à leur refuser les avantages conquis de haute lutte par nos organisations syndicales. Mais il y a de nombreux travailleurs de l'agriculture, du service de maison, du commerce encore fort démunis sans qu'il soit forcément de leur faute.

Pour ceux-là spécialement, la norme légale est toujours de nécessité absolue. Pour l'ensemble des travailleurs syndiqués, elle est d'une nécessité relative. Il convient en effet de consacrer les conquêtes syndicales en matière de durée du travail, de vacances, de prévention des accidents, d'assurances sociales dans des lois dont les normes minimums peuvent être améliorées dans les contrats collectifs.

Plus les associations d'employeurs témoigneront d'audace créatrice sur le plan contractuel, et plus le zèle législatif s'atténuera chez les travailleurs.

L'essentiel est de faire aussi bien, sinon mieux, sur le plan économique et social que les grandes puissances étatiques. Car l'économie et le social constituent des éléments de force dans la démocratie politique.

Nous ne désespérons pas de convaincre les employeurs de cette vérité reconnue d'ailleurs par un grand nombre d'entre eux. Le progrès scientifique et technique, qui contribue puissamment à multiplier les richesses, les y contraindra s'ils n'ont pas l'intelligence d'aller spontanément avec l'évolution inéluctable.